

**INVENTAIRE DU DOSSIER**

Affaire Leslie Maximilien Contre Haytian American Sugar Company

- 1- Procès-verbal de constat, requête de la Hasco pour constater le percement de toutes de nuit dans ses champs. 24-23-26-18-10 (procès-verbal du 3 octobre 2000) du Tribunal de Paix de la Croix-des-Bouquets.
- 2- Deuxième procès-verbal de constat, Requête de la Hasco pour constater des fouilles sur une propriété à Pascher précisément dans les champs 23-10-24-26 et 18.
- 3- Procès-verbal de constat du tribunal de paix de Croix-des-Bouquets sur requête de Haytian American Sugar Company (HASCO) du 16 janvier 2001 à « Pascher » pour constater un début de construction de fouilles en vue de clôture par des ouvriers pour compte de Leslie Maximilien.
- 4- Procès-verbal d'enquête du 6 mars 2001 réalisée par le Tribunal de la Croix-des-Bouquets en exécution de son avant-dire droit du quinze février 2001.
- 5- Original de signification du procès-verbal d'enquête du six mars à la partie en date du vingt huit mars 2001.
- 6- Copie du procès-verbal de contre-enquête réalisé à Pascher le samedi dix mars deux mille un (2001) à la requête du sieur Leslie maxilien.
- 6a- Photocopie de la citation du 19 décembre 2000 du sieur Leslie Maximilien à la Hasco.
- 7- Acte au rapport de Jean Joseph Dieudonné, notaire à Port-au-Prince constatant acquisition par Haytian American Sugar Company (HASCO) représentée par Edgar Elliott, son président de Cent trente et un (131 carreaux 90/100 de carreau de terre à Pascher, lère section rurale de Varreux, Commune de la Croix-des-Bouquets en date du 14 juillet 1925.
- 8- Procès-verbal d'arpentage des 4, 5, 6, 14, 15, 16 mai, deux au douze juin 1925 de Barthélémy Fernand Désir relatif aux 131 carreaux 90/100 de terre à pascher au profit de Haytian American Sugar Company..
- 9- Plan de morcellement de la HASCO des Cent trente et un carreaux et 90/100 de terre à Pascher en 31 lots du no 1 au No 31 dont le lot (10) actuellement en litige.
- 10- Mémoire
- 11- Le présent Inventaire

Port-au-Prince, le 08 mai 2001.

*Rigaud Th. Bois*  
 Rigaud Th. BOIS  
 Avocat

*Annyl CIVIL*  
 Annyl CIVIL  
 Greffier

*Reçu le dossier complet de M<sup>e</sup> Duverneau  
 ce 29/06/2001  
 Bois*  
*Rigaud Th. Bois*  
 Avocat

De : Gregory MEVS  
Directeur

A : ~~Mme Ema Mathurin~~

Objet : **Documents à classer au rang des titres  
De l'habitation Pasher conformément à  
L'inventaire suivant.**

Date : 27 janvier 2004.

- 1) original d'un exploit en date du 2 juillet 2001 par lequel, la Hasco a notifié au sieur Lesly Maximilien copie d'un jugement rendu en elle et celui-ci par le tribunal de Paix de la Croix des Bouquets.
- 2) Un Exequatur du Commissaire du Gouvernement en date du 5 octobre 2001 donne à l'huissier Monès Bonheur pour mettre à exécution au profit de la Hasco contre le sieur Lesly Maximilien d'un jugement sur portion de terre à Pasher.
- 3) Une sentence rendue par le Tribunal de Paix de la Croix des Bouquets le 31 mai 2001 entre la Hasco et le sieur Lesly Maximilien.
- 4) Un certificat délivré le 30 août 2001 par le Greffier de la Croix des Bouquets.
- 5) Procès verbal d'une enquête en date du 6 mars 2001 par le Juge Lionel Dimanche à Pasher.
- 6) Original d'un exploit enregistré en date du 28 mars 2001 de l'huissier Monès Bonheur du Tribunal Civil de Port-au-Prince, requête de la Hasco au sieur Lesly Maximilien, par lequel ce dernier a été notifié du procès verbal de l'enquête.
- 7) Le présent inventaire en date du 28 janvier 2004.

Qu'il vous plaise d'en accuser réception des dits documents, avec l'expression de nos considérations particulières.

  
Gregory MEVS

/b.s

Reçu le 29/01/04  
Coflu

De : Gregory MEVS  
Directeur

A : Mme Ema Mathurin

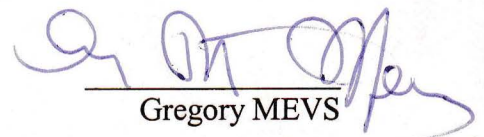
Objet : **Documents à classer au rang des titres  
De l'habitation Pasher conformément à  
L'inventaire suivant.**

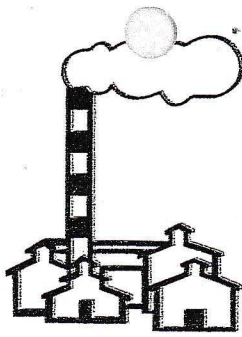
Date : 27 janvier 2004.

- 1) original d'un exploit en date du 2 juillet 2001 par lequel, la Hasco a notifié au sieur Lesly Maximilien copie d'un jugement rendu en elle et celui-ci par le tribunal de Paix de la Croix des Bouquets.
- 2) Un Exequatur du Commissaire du Gouvernement en date du 5 octobre 2001 donne à l'huissier Monès Bonheur pour mettre à exécution au profit de la Hasco contre le sieur Lesly Maximilien d'un jugement sur portion de terre à Pasher.
- 3) Une sentence rendue par le Tribunal de Paix de la Croix des Bouquets le 31 mai 2001 entre la Hasco et le sieur Lesly Maximilien.
- 4) Un certificat délivré le 30 août 2001 par le Greffier de la Croix des Bouquets.
- 5) Procès verbal d'une enquête en date du 6 mars 2001 par le Juge Lionel Dimanche à Pasher.
- 6) Original d'un exploit enregistré en date du 28 mars 2001 de l'huissier Monès Bonheur du Tribunal Civil de Port-au-Prince, requête de la Hasco au sieur Lesly Maximilien, par lequel ce dernier a été notifié du procès verbal de l'enquête.
- 7) Le présent inventaire en date du 28 janvier 2004.

Qu'il vous plaise d'en accuser réception des dits documents, avec l'expression de nos considérations particulières.

/b.s

  
\_\_\_\_\_  
Gregory MEVS



**HASCO**  
HAYTIAN AMERICAN SUGAR CO. S.A.

Recu: le 10 Mars 2011

Port-au-Prince, le 3 mars 2011

**Me Berto DORCÉ**  
Avocat du Barreau de Port-au-Prince  
En ses Bureaux.-

**Objet : Transmission des originaux des pièces relatives à l'Habitation Pasher.-**

Cher Berto,

Je te prie de recevoir, sous couvert de la présente, les originaux des pièces relatives à l'Habitation Pasher :

1-L'original d'un acte de vente par lequel le sieur Auguste Laurenceau a vendu à la HASCO Cent carreaux de terre de l'Habitation Pasher, Quatre vingt (80) carreaux de terre de l'Habitation Bon Repos et vingt (20) carreaux de terre de l'Habitation Bon Repos par acte en date du vingt (20) décembre 1916 au rapport du notaire Louis Etienne Edmond Oriol, enregistré et transcrit.

2-L'original d'un procès verbal d'arpentage enregistré et transcrit, dressé à la réquisition du citoyen Auguste Lorenceau le vingt et un (21) janvier 1899 par l'arpenteur Martin Anciou relativement à Quatre vingt (80) carreaux de terre dépendant de l'Habitation Bon Repos.

3- L'original d'un procès verbal d'arpentage enregistré et transcrit, dressé à la réquisition du sieur Valérius Chéry le dix sept (17) décembre 1900 par l'arpenteur Justin D. Bouzon relativement à une propriété dépendant de l'Habitation Bon Repos.

4-L'original d'un arrêt de la Cour de Cassation rendu en date du douze (12) octobre 1939.

5- L'original d'un acte de vente par lequel le sieur Stephen Horace a vendu à la HASCO la quantité de vingt cinq (25) carreaux trente trois (33) centièmes de carreaux de terre dépendant

de l'Habitation Pasher par acte en date du huit (8) août 1925 au rapport du notaire Jean Joseph Dieudonné Charles, enregistré et transcrit.

6- L'original d'un acte de vente par lequel le sieur Antilous THELOUS dit Thenois THENOR a vendu à la HASCO la quantité de dix sept carreaux et demi (17 ½ ) de terre dépendant de l'Habitation Pasher par acte en date du 1<sup>er</sup> août 1925 au rapport du notaire Jean Joseph Dieudonné Charles, enregistré et transcrit.

7- L'original d'un acte de vente par lequel le sieur Félix Delatour a vendu à la HASCO la quantité de sept (7) carreaux cinquante (50) centièmes de terre dépendant des Habitations Bon Repos et Pasher par acte en date du trente (30) avril 1930 au rapport du notaire Eustache Edouard Kénol, enregistré et transcrit.

8- L'original d'un acte de vente par lequel la dame Anna Breton a vendu au sieur Auguste Laurenceau la quantité de cent (100) carreaux de terre dépendant de l'Habitation Pasher par acte en date du vingt neuf (29) septembre 1898 au rapport du notaire Louis Etienne Edmond Oriol, enregistré et transcrit.

9- Copie blueue d'un plan dressé par l'arpenteur Anciou en date du vingt (20) octobre 1998 relativement à l'Habitation Pasher.

10- L'original d'un procès verbal de constat dressé le deux (2) août 2010 par Me Duny DUBE, Juge de Paix de la Croix des Bouquets, relativement à l'Habitation Pasher.

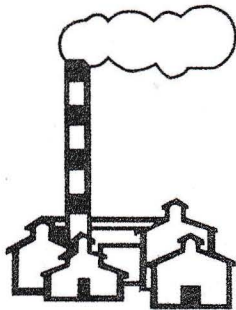
11- La copie d'un acte de vente par lequel le sieur Ernst BRETON, la dame Cécile BRETON, la demoiselle Maria BRETON, la dame Julia PETIT BREUIL, la demoiselle Julia BRETON, les sieurs Georges BRETON, Henri BRETON et Louis BRETON ont vendu à la HASCO la quantité de cent trente et un (131) carreaux quatre vingt dix (90) centièmes de terre dépendant de l'Habitation Pasher par acte en date du quatorze (14) juillet 1925 au rapport du notaire Jean Joseph Dieudonné Charles, enregistré et transcrit.

Tout en te souhaitant bonne réception, je te prie de recevoir, Cher Berto, mes salutations les meilleures.

G.M. /r.f.

  
Grégory MEVS

21



# HASCO

HAYTIAN AMERICAN SUGAR CO. S.A.

Port-au-Prince, le 10 avril 2017

Me Berto DORCÉ  
Avocat du Barreau de Port-au-Prince  
En ses Bureaux.-

**Objet : Transmission de pièces.-**

Cher Berto,

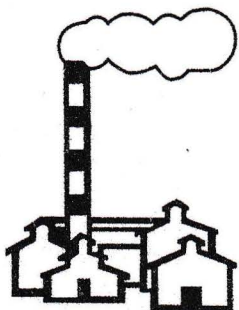
Je te fais parvenir, sous couvert de la présente, dans le cadre du procès opposant la HASCO S.A. aux héritiers Cantave, représentés par Rosman Duvert Cantave, les documents suivants :

- ✓ 1-La copie certifiée conforme à l'original de l'acte de vente en faveur de la HASCO S.A. dressé le 14 novembre 1947 par acte au rapport du notaire Eustache Edouard Kenol relativement aux Habitations Bon Repos/Hatte Lathan et Desprez.
- ✓ 2-La copie certifiée conforme à l'original de l'Acceptation de Command dressée le 27 août 1918 par acte au rapport du notaire Louis Etienne Edmond Oriol.
- 3-La copie certifiée conforme à l'original des Dires et Réquisitions dressés le 26 août 1918 suivis d'une ordonnance du Doyen du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince par acte au rapport du notaire Louis Etienne Edmond Oriol.
- ✓ 4-La copie certifiée conforme à l'original de l'acte d'adjudication dressé le 29 juillet 1918 par acte au rapport du notaire Louis Etienne Edmond Oriol.
- ✓ 5-La copie certifiée conforme à l'original du plan et procès verbal d'arpentage dressé les 30 septembre, 1,2,4 et 8 octobre 2013 par acte au rapport de l'arpenteur Jean Rommel Blain relativement à l'Habitation Bon Repos/ Hatte Lathan.

Je te souhaite bonne réception et te prie de recevoir, Cher Berto, mes salutations les meilleures.

  
Bernhard MEVS

B.M. / r.f.



**HASCO**  
HAYTIAN AMERICAN SUGAR CO. S.A.

3

Port-au-Prince, le 23 mai 2019

Direction du Service d'Enregistrement  
Et de Transcription à la DGI  
En ses Bureaux.-


**Objet : Demande de l'extrait d'un acte de vente.-**

Monsieur le Directeur,

La Haytian American Sugar Company S.A. (HASCO S.A.) vous présente ses compliments et a l'avantage de solliciter de vous, aux fins utiles, l'extrait de l'acte de vente dressé en sa faveur le vingt (20) décembre 1916 par le Notaire Louis Etienne Edmond Oriol relativement à une portion de terre d'une quantité de cent (100) carreaux dépendant de l'Habitation Pasher et à deux autres portions de terre d'une quantité de quatre vingt (80) carreaux chacune dépendant de l'Habitation Bon Repos.

Ledit acte est enregistré à Port-au-Prince le vingt et un (21) décembre 1916, folio 347 / 348, case 3856 du registre des actes civils et transcrit le vingt trois (23) décembre 1916. Les détails complets concernant l'enregistrement et la transcription figurent dans la copie de l'acte annexée à la présente.

La HASCO S.A. vous remercie à l'avance et vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de sa haute considération.

  
Pour la HASCO S.A.  
Jean Fritz Bernhard MEVS

J.F.B.M. / r.f

**Pièce jointe : Copie de l'acte de vente dressé le vingt (20) décembre 1916 par le Notaire Louis Etienne Edmond Oriol en faveur de la HASCO S.A.**



Port-au-Prince, le 30 août 2024

Me Borto DORCÉ  
Avocat du Barreau de Port-au-Prince  
En ses Bureaux.-

**Objet : Demande de restitution d'originaux de pièces non retrouvées.-**

Cher Berto,

Nous te présentons nos remerciements de nous avoir restitué, sur notre demande, les dossiers qui étaient confiés à ton Cabinet. Cependant, nous n'y retrouvons pas les originaux des pièces en annexe. Nous te prions donc de bien vouloir procéder à une revérification méticuleuse des dossiers au niveau de tes archives afin de nous retourner les originaux manquants et tous autres généralement quelconque qui ne figurent pas dans la présente liste.

Nous te prions de trouver, en annexe, la copie de certains accusés de réception des lettres de transmission des originaux et la liste des originaux retrouvés dans les dossiers remis par votre Cabinet.

Tout en te remerciant d'avance de cette restitution de pièces, nous te prions de recevoir, Cher Berto, nos salutations les plus cordiales.

*Reçu par M<sup>e</sup> Borto Dorcé  
le 22/10/24*

*[Signature]*



*[Signature]*  
Bernhard MEVS

# DORCE & ASSOCIES

## Cabinet d'Avocats



#30, angle Avenue Jean Paul II & Rue O, Turgeau, Port-au-Prince, Haïti

Tels : (509) 3719-5907 / E-mail : berto\_dorce@yahoo

Port-au-Prince le 23 Décembre 2024

Monsieur Jean Fritz Bernard MEVS  
Responsable du bureau foncier  
de la compagnie HASCO S.A  
En ses bureaux. –

Objet : Réponse à la demande de restitution des originaux des pièces non retrouvées. –

Cher Beny,


Les mots me manquent, au nom de DORCE & ASSOCIES Cabinet d'Avocats, pour remercier les membres de ta famille de m'avoir choisi pour défendre dignement leurs intérêts cristaux erga Omnes.

Après, environ, deux décennies de collaborations fructueuses basées sur la compétence et la loyauté la table est desservie, peut-être, indépendamment de notre volonté. Mes associés et moi avons effectué des recherches approfondies en vue de trouver des originaux manquants dont tu fais état dans la lettre du 30 Aout 2024 mais en vain ; Au contraire, je souligne à ton humble attention que pour des raisons de prudences nous nous sommes donnés pour habitudes de travailler sur les copies conformes aux originaux comme l'atteste nombreuses correspondances adressées audit cabinet. Sans oublier, qu'il était devenu une coutume pour certains des rédacteurs qui travaillaient à la HASCO SA de dénommer les copies certifiées conformes à l'original : des originaux. Tout compte fait, le cabinet n'exerce pas de droit de rétention sur aucun des dossiers à lui confier par la compagnie HASCO SA, au contraire il cherchait à entreprendre des démarches en vue d'obtenir des extraits des actes de vente comme l'atteste la correspondance du 23 Mai 2019.

Demeurant encore à ta disposition personnelle, mon Cher Beny, je te prie de recevoir mes vives salutations.

NB :ci-joint tu trouves un inventaire supplémentaire des dossiers de la HASCO SA.



  
Berto DORCE, Avocat  
Régulièrement inscrit  
au Barreau de Port au Prince

**Au : Directeur Jean Fritz Bernhard MEVS en sa qualité de Responsable du Bureau foncier de la compagnie HASCO SA.**

**De : DORCE & ASSOCIÉS, CABINET D'AVOCATS.**

**Objet : Inventaire additionnel relatif au dossier de la compagnie Haytian American Sugar Compagny SA (HASCO SA)**

- 1) **L'original de l'ordonnance rendue par le Juge Berge O. SURPRIS en date du 29 juillet 2016 ;**
- 2) **L'original de l'ordonnance rendu par le Juge Paul PIERRE en date du 25 juin 2016 ;**
- 3) **Copie d'une Correspondance adressée au Cabinet en date du 23 mai 2019, lui demandant d'adresser une correspondance à la Direction Générale des Impôts(DGI) via le service de la transcription des actes en vue d'obtenir des extraits d'enregistrement pour l'habitation de PASHER ;**
- 4) **Copie du titre de propriété de la l'habitation pasher, dressé en l'étude du notaire Jean Joseph Dieudonné CHARLES en date du 3 août 1924 ;**
- 5) **Copie du titre de propriété de l'habitation de Pasher dresse en l'étude du notaire Joseph Dieudonné CHARLES en date du 8 août 1925 ;**
- 6) **Copie du titre de propriété de l'habitation de Pasher dresse en l'étude du notaire Joseph Dieudonné CHARLES en date du 1er août 1925 ;**
- 7) **Copie du titre de propriété de l'habitation de Pasher dresse en l'étude du notaire Joseph Dieudonné CHARLES en date du 2 février 1926 ;**
- 8) **Copie du titre de propriété de l'habitation de Pasher dresse en l'étude du notaire Joseph Dieudonné CHARLES en date du 14 juillet 1926 ;**
- 9) **Copie d'un extrait procès-verbal dressé par l'arpenteur Fernand DESIR en date des 4,5,6,14,15 et16 mai 1925, 2 et 12 juin 1925**
- 10) **Copie du titre de propriété dressé par Me Cyrus Saint Surin Benjamin NOEL en date du 1<sup>er</sup> juin 1942 ;**
- 11) **Copie du plan et procès-verbal d'arpentage dressé par l'arpenteur Guillaume Thevennin en date du 13 avril 1942 ;**
- 12) **Copie de l'ordonnance du Juge Paul PIERRE en date du 16 février 2015 ;**
- 13) **Copie 'un Jugement de la Hasco contre le sieur Leslie Maximilien en date du 31 mai 2001 ;**
- 14) **Copie du titre de propriété de la Hasco dressé en l'étude du notaire Eustache Édouard KENOL en date du 30 avril 1932 ;**
- 15) **Copie du plan et procès verbal d'arpentage dressé par l'arpenteur Louis Etienne Edmond Oriol en date du 20 décembre 1911 ;**
- 16) **Copie conforme à l'original d'un acte d'adjudication de la Hasco dressé en l'étude du Notaire Louis Edmond ORIOL en date du 6 août 2018(Habitation de Bon repos, dossier en cour à la Cour d'Appel de Port-au-Prince)**
- 17) **Copie d'acte acceptation de commande de l'habitation Bon repose de la Hasco en date du 28 out 1918(dossier en cour a la Cour d'Appel de Port-au-Prince) ;**

- 18) Copie des dires et réquisitions de la Hasco sur l'habitation de la Bon repos en date du 6 août 1918 (dossier en cour a la Cour d'Appel de Port-au-Prince ;
- 19) Copie de cahier des charges de la propriété de la Hasco , habitation Bon Repos en date du 23 septembre 2011 ;
- 20) Copie du titre de propriété de la Hasco dresse en l'etude du notaire Eustache Kenol en date du 14 Novembre 1947 ;
- 21) Copie d'une lettre de transmission adressé au Cabinet DORCE ET ASSOCIES en date du 10 avril 2017 concernant le dossier de l'habitation de de Bon Repos ;
- 22) Le présent Inventaire ;

Fait au Cabinet le 23 décembre 2024 ;

  
Berto DORCE, Av.

  
Bedy DAPHINISA, Av.

